



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 6 mai 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

#### **RÉSOLUTION 2024-05-200 ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'HUILE DIÉSEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2024-03-94 de la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel à soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs se trouvant sur le territoire de la Région d'Arthabaska pour l'approvisionnement en huile diesel clair pour la machinerie et que la Municipalité prévoit utiliser une quantité d'**environ 25 000 litres** d'huile diesel clair; pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité possède un réservoir de 4 546 litres;

**CONSIDÉRANT QUE** les spécifications suivantes:

1- Huile diesel : Le carburant désigné par le terme huile diesel est du type utilisé pour les moteurs à combustion interne du type à allumage par compression. Ce carburant doit être conforme à la norme B.N.Q. 2150-100 « Carburant à diesel » et être du type HIVER (-35) DU 01 JANVIER AU 15 MARS ET DU 15 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE; TYPE ÉTÉ (-25) DU 16 MARS AU 14 NOVEMBRE;

**CONSIDÉRANT** le dépôt des soumissions sont conformes aux prescrits de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** le résultat des ouvertures de soumission ce 6 mai 2024 à 15h et qu'une seule soumission a été obtenue

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyée par la conseillère Nadia Hébert et résolu :

- **QUE** la municipalité de Saint-Valère accepte le prix du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat à Harnois Énergies Inc. pour l'année 2024 pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère au cout moyen de 1.2170\$ par litre livré à nos installations.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Harnois Énergie Inc

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **8 mai 2024**.

Signé

Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier